

Termes et Conditions pour traductions et interprétations

GEORG CSICS

§ 1 Application des Conditions

Les Termes et Conditions s'appliquent à toutes les affaires futures ou déjà signées, conclues entre particuliers/personnes juridiques et entre Georges Csics (ci-après GC) même dans les cas où GC n'aurait pas mentionné ces Termes et Conditions comme références dans ses confirmations de commandes. GC se réserve le droit de modifier périodiquement ces Conditions. Les Conditions modifiées prendront effet à la date de leur mise en ligne sur le Site www.csics.at. En conséquence, les clients doivent régulièrement consulter lesdites Conditions.

Les modifications non avantageuses des T&C permettent tout de même la résiliation d'un contrat déjà existant dans un délai de 30 jours après la date de leur première publication. GC attire Votre attention sur les droits de résiliation d'un contrat déjà existant dans des circonstances susmentionnées. Les modifications prendront effet dans le cas contraire automatiquement et GC fournira, en conséquence, ses prestations demandées en respectant les modifications dûment publiées. Toute proposition en matière de modification des T&C de la part des clients sont considérée comme nulle et non acceptée sans la confirmation écrite et explicite de la part de GC. Toute modification de ces Termes et Conditions à titre exceptionnelle doit être confirmée chaque fois par GC.

§ 2 Conclusion d'un Contrat

Toutes les commandes doivent être préalablement communiquées et confirmées par écrit, même si les travaux de traduction seraient réalisés par suite d'une offre communiquée par téléphone ou lors d'une conversation personnelle. Sans la commande et sa confirmation par écrit les travaux de traduction ne seront pas initiés. Cela également, dans les cas exceptionnels ou un mandat de pouvoir, une avance ou d'autres garanties ne se seraient pas présentés sur demande. GC se réserve le droit de soumettre une offre librement, basée et justifiée sur une estimation individuelle qui reste libre et sans engagement.

§ 3 L'exécution d'une commande

Les services de traduction et d'interprétation ainsi que toutes les prestations supplémentaires (digitalisation des photos, illustrations, formatage postérieure du matériel etc.) seront

exécutés d'après les normes professionnelles. La liste des services convenus fait partie du contrat. La facturation est basée sur cette liste préalablement convenue. Le vocabulaire spécifique nécessaire pour la traduction souhaitée sera mis à disposition du traducteur ainsi qu'un dossier de base de données facilitant ce travail. Sans matériel de base le traducteur se voit obligé de recourir à un lexique traditionnel et habituellement accessible. L'utilisation d'une terminologie spéciale fait l'objet d'un accord spécial et demande la mise à disposition préalable d'un dossier contenant votre matériel professionnellement préparé. Noms et adresses non latins seront traduits lettre par lettre ou vocale par vocale sauf remarques relatives dans la commande. Il n'y a que des textes qui seront traduits. GC se réserve le droit de refuser toute demande de traduction concernant des textes illicites ou d'un Contenu risquant provoquer des préjudices ou heurtant les bonnes vie et mœurs. GC se réserve le droit de refuser une demande de traduction sans préciser les fondements juridiques ou personnels. GC ne saurait être redevable des frais engendrés par refuser une demande qu'elle qu'elle soit.

§ 4 Coopération et informations obligatoires

Dans leurs commandes, les clients se déclarent prêts à préciser les détails (comme p.e. formatage, layout, numéro des copies, glossaires, illustrations, plans, tables et dessins etc.) indispensables pour faire les traductions demandées. La liste de ces détails importants fait également partie des commandes. Les clients se déclarent prêts à nommer une personne de contact dans leurs commandes. Cette personne de contact prendra toute responsabilité de coopérer avec GC durant toute la réalisation du projet en assistant les travaux de traduction et en confirmant irrévocablement la réception des traductions livrées par GC. La nomination inexistante d'une personne de contact a pour conséquence que la traduction, y compris la forme et le style appliqué ne pourra pas être réclamée ultérieurement. Dans le cas où la traduction quitte le traducteur à destination imprimerie, les clients se déclarent d'accord avec une épreuve à signer par le traducteur comme confirmation de la version finale et révisée pour l'imprimerie.

Faute de coopération et d'assistance de la part des clients GC se réserve le droit de

résilier les contrats sans délai sauf les clients réagissent aux rappels (max. 2 fois) dans cette matière. Même si GC ne résilie pas le contrat par suite d'une coopération ou par suite d'une assistance insuffisante, les honoraires concernant son travail entamé ainsi que ses dommages et intérêts doivent être facturés et dûment remboursés. GC ne pourra être tenu responsable de pertes résultant directement ou indirectement d'une coopération ou d'une assistance insuffisante. GC ne saurait être redevable des frais engendrés par cette coopération ou assistance insuffisante.

§ 5 Modification d'un contrat

La modification supplémentaire d'un ordre pourra signifier un travail supplémentaire pour le traducteur qui se réserve le droit de facturer le travail en plus. Cette modification pourra avoir l'effet de prolonger le délai de livraison préalablement fixé.

§ 6 Délai de livraison

Le délai de livraison d'une traduction n'aura la force obligatoire que par la confirmation écrite de GC. Dans le cas où GC risquerait ne pouvoir respecter le délai de livraison convenu, il est légitime de lui accorder un deuxième délai de livraison raisonnable à sa convenance. Ce n'est qu'après l'échéance de cette date que les clients auront le droit de résilier le contrat. Tout de même, l'obligation de payer les honoraires couvrant les travaux déjà fournis et acceptés reste intact. La législation du Droit Civil Autrichien (ÖBG) exclut toutes revendications sous titre de dédommagement. Le délai de livraison est considéré comme respecté si l'envoi des traductions correspond à la date nécessaire pour une transmission électronique où pour la réception par courrier traditionnel. GC ne saurait être redevable des frais engendrés par vice majeur, mesures prises par tierces personnes, gouvernements, crises, grèves etc. GC se réserve le droit de retenir la transmission de ses traductions pour attendre que les circonstances de vice majeur disparaissent. GC se réserve le droit de résilier le contrat dans le cas où le livraison de ses traductions serait handicapés par vice majeur durant plus de 3 mois. L'obligation de payer les travaux de traductions livrés et acceptés reste intacte.

§ 7 Certification des traductions

Faute de dispositions contraires, actes et pièces officielles seront livrés avec une certification de traduction. Cela justifie une poste supplémentaire dans la facture. GC ne garantit pas la traduction correcte des noms et formulations dans des manuscrits ainsi que dans d'autres documents

contenant des noms, dénominations, appellations illisibles ou erronés.

§ 8 Traductions recyclables

Tous droits de traduction réservés pour tous pays. Les traductions fournies par GC sont propriété de l'acheteur ayant une disposition illimitée quant à l'utilisation et les copies souhaitées. L'acheteur aura tous droits de modifier les traductions à son goût ainsi que de vendre leurs droits de licence à tierces personnes. GC traduit des textes sur demande sans avoir connaissance des droits d'auteur concernés. Ceci pourra avoir l'effet de violer éventuellement la législation sur les droits d'auteur. Les clients de GC se déclarent obligés de garantir que GC ne soit pas redevable des frais engendrés par la violation des droits d'auteur par suite des textes traduits sur demande. Les glossaires archivés lors des travaux de traduction restent propriété de GC.

§ 9 Droits d'auteur et copyright

Les clients sauraient être dans la mesure de garantir que les traductions et leurs utilisations n'auront pas l'effet de violer la législation sur les droits d'auteur. Ce sont les clients de GC qui seront redevables des frais de dédommagement en cas de violation de la législation sur les droits d'auteur par ces traductions, en cas de plaintes portées au préjudice de GC.

§ 10 Accomplissement du contrat et passation des risques

Faute de convention contraire, l'envoi des travaux commandés par courrier électronique non chiffré ou par e-mail (l'internet) peut être considéré comme contrat accompli. La passation des risques concernant la réception de ces travaux s'effectue lors de l'envoi du dossier par courrier électronique où le moment de postage habituel. En cas de perte par la poste ou par la transmission électronique fautive GC sera soucieux de remplacer les dates perdues dans un délai raisonnable. En cas de perte il n'y a pas de droits de remplacement automatique par le traducteur et GC ne saurait être redevable des frais de dédommagement de cette perte.

§ 11 Interprétations

L'ordre d'un service d'interprétation doit avoir la forme écrite ainsi que la confirmation d'un tel ordre. Les honoraires seront fixés par avance et les tarifs doivent être confirmés également en écrit, que ce soit des tarifs forfaits ou d'autres.

§ 12 Honoraires

Faute de convention spéciale sur honoraires, ce sont les tarifs publiés sur le Site www.csics.at au moment de la signature du contrat qui sont valables. GC se réserve le droit d'ajuster ses tarifs dans des cas qui suivent : endettements à long terme, traductions dont le délai de livraison est fixé 4 mois après la signature du contrat, traductions commandées par entreprises, NGO's, personnes juridiques de la Gestion Publique.

§ 13 Conditions de paiement

Les honoraires ne contiennent pas la TVA. Le montant de la TVA sera rajouté séparément sur la facture le jour de la facturation. Faute de réglementation spéciale, le montant totale de la facture, TVA incluse, doit être payé dans 10 jours après la date sur la facture. GC se réserve le droit de facturer le montant d'intérêts calculé pour la période dépassant le délai de paiement. Le taux d'intérêt appliqué pourra dépasser de 5 points% le taux d'intérêt officiel de la Banque Nationale d'Autriche. La facture est débitée au nom de la personne juridique ou particulier, à celui qui avait passé l'ordre. La personne ou l'entreprise nommée sur la facture doit payer la totalité du montant facturé. Le paiement par tierce n'est accepté que dans le délai de paiement respecté, sans paiement partiel. Comme référence le paiement doit être accompagné par le nom du débiteur, le numéro de la facture et le numéro de la commande. Le droit de retenir une partie du paiement est illicite. Le montant de la facture ne doit en aucun cas être égalisé par d'autres factures. L'égalisation par d'autres revendications est illicite. En cas de convention sur un règlement par paiements partiels les traductions livrées et mises à disposition vont être facturées en fonction de leur valeur représentée dans la commande. GC se réserve le droit d'exiger une avance par commandes plus complexes pour couvrir ses dépenses initiales ainsi que d'exiger le règlement d'anciennes factures d'abord pour livrer les traductions actuelles. Tous droits d'auteur sont réservés jusqu'au moment du paiement total de la facture. Les traductions restent ainsi propriété du traducteur jusqu'au moment du règlement. La passation des droits aura lieu au moment de la réception et de la confirmation du montant facturé.

§ 14 Confirmation du livraison, réclamations

Eventuelles erreurs manifestes seront réclamées en écrit directement dès réception des traductions. Réclamations devront concentrer à la précision des

erreurs par une liste envoyée dans les 14 jours après réception des traductions faute de laquelle les travaux seraient considérés comme acceptés. Aucune responsabilité ne sera assumée par suite d'une utilisation des traductions erronées et non réclamées dans les délais susmentionnés.

§ 15 Garantie

La correction d'éventuelles erreurs dans les traductions demande la coopération entre traducteur et client. Dans l'intérêt d'une correction rapide et satisfaisante GC est soucieux de proposer un nouveau délai acceptable. Restent les traductions sans correction satisfaisante dans ce délai fixé, (malgré au moins deux rappels) les clients auraient le droit de demander une réduction de prix ou la résiliation du contrat. GC se réserve le droit de ne pas garantir une responsabilité pour des erreurs superficielles correspondant à une négligence légère dans les traductions. GC garantie la responsabilité pour négligences graves. Pourtant, GC ne saurait être en aucun cas redevable des frais engendrés par des Contenus incorrectes des textes. Les responsabilités susmentionnées restent légitimes et applicables pour toutes les personnes concernées dans les travaux de traductions aussi – dans le cas où GC nécessiterait la compétence de tierces personnes pour l'accomplissement du contrat. La conformité des traductions pour une publication, une utilisation spéciale (voir autorisations différentes) ou la conformité pour une légalisation quelconque ne peut pas être garantie. GC ne garantie aucune conformité en cas de traductions mises en pub et utilisées dans les médias. Tous les risques de conformité sont à porter par les clients seuls.

§ 16 Protection de base de données

La conservation des dates personnelles et professionnelles des clients dans les archives d'administration de GC est légitime. Toutes communications, informations ou contenus dans la correspondance par courrier électronique ou autre, seront traités par GC comme des informations confidentielles mais entièrement libres de droits à l'exception des données personnelles permettant d'identifier le client lui-même. Ces messages et contenus incluent (sans s'y limiter) les données, les questions, les réponses, les commentaires, les suggestions et autres messages similaires en provenance du client.

§ 17 Informations confidentielles

L'ordre et les contrats conclus avec GC seront traités par GC comme des affaires strictement confidentielles. GC et ses

collaborateurs sont soucieux de garder les informations personnelles et professionnelles sur les clients ainsi que sur les détails de leurs contrats en secret. Il est évident en même temps que les collaborateurs (risquant de travailler éventuellement aussi pour la concurrence) ne puissent pas donner une garantie entière pour l'anonymat de leur coopération avec GC, vue la communication et la correspondance accessible pour tout le monde sur l'internet – une plaque tournante de la communication au niveau globale, utilisée également par GC, ses éventuels collaborateurs et ses clients. GC est soucieux de garder le caractère confidentiel dans ses relations d'affaires dans toutes circonstances.

§ 18 Résiliation du contrat

Les clients ont le droit de résilier le contrat à n'importe quel moment. GC a le droit de facturer les services réalisés et d'encaisser les honoraires convenus. Ses honoraires ne contiennent pas les traductions commandées mais non réalisées jusqu'au moment de la résiliation.

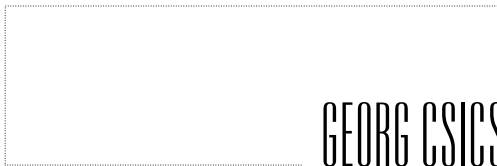
§ 19 Lieu d'accomplissement

Le lieu d'accomplissement de l'ordre correspond à l'adresse de GC. GC et ses clients sont soucieux de régler leurs litiges éventuels par moyen d'un arbitrage hors tribunal c'est à dire directement.

§ 20 Dispositions générales

Les présentes Conditions seront régies par et interprétées conformément au droit autrichien et les litiges les concernant seront de la compétence exclusive des Tribunaux compétents du Land Tirol à Innsbruck. La renonciation par Georges Csics à faire valoir une violation d'une des dispositions des Conditions ne pourra pas être interprétée comme une renonciation à faire valoir une violation d'une autre disposition.

Dernière actualisation le 01.01.2009



Georg Csics
Brunnholzstraße 70
A-6068 Mils
Num. Fisc.: 031/6430
UID: ATU62424344
E-Mail: info@csics.at
Homepage: www.csics.at